

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Marssac-sur-Tarn

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Contrat Cadre

2020 - 2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, Président

La Commune de Marssac-sur-Tarn, représentée par Anne-Marie ROSE, Maire

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Présidente

Le CAUE du Tarn, représenté par Gilles Turlan, Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Marssac-sur-Tarn,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021,

Vu la délibération n°2019-AVR/11.01 de la Commission Permanente du 19 avril 2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois pour la période 2018 - 2021,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale du 30 mars 2018 décidant la reconduction du dispositif des contrats Atouts Tarn pour la période 2018-2020 et du 28 mars 2019 inscrivant au budget primitif les crédits nécessaires,

Vu les délibérations de la Commission Permanente du Conseil départemental du Tarn des:

- 9 février 2018 approuvant la charte départementale de solidarité avec les territoires,
- 13 avril 2018 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention territoriale d'exercice concerté à intervenir avec la Région,
- 12 octobre 2018 approuvant le contrat Atouts-Tarn 2018-2020 de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.
- **XXX**, approuvant le contrat bourg centre de la commune de Marssac-sur-Tarn.

Vu la délibération de la Commune de Marssac-sur-Tarn en date du XXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 11 février 2020,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du CAUE du Tarn en date du 11 avril 2019 relatif aux contrats Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,

- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui restent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Commune de Marssac-sur-Tarn et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Marssac-sur-Tarn vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

Le cadre de vie

Cinquième commune de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en termes de nombre d'habitants (3 247 habitants en 2017), à la porte ouest de l'agglomération albigeoise, la commune de Marssac-sur-Tarn est à 8 minutes du centre historique de la ville d'Albi et à 45 minutes de la métropole toulousaine accessible directement par autoroute et par train. Cette situation privilégiée en fait un bassin de vie dynamique qui bénéficie de la présence de très nombreux services et commerces et du développement de zones d'activité industrielles et artisanales. La population apprécie son caractère de centre bourg, à la fois urbain et rural, et la vitalité qui l'anime.

La commune est associée au développement du Pôle Urbain Central dans le SCOT du Grand Albigeois (révisé en janvier 2017 pour la période 2017-2030). Elle joue un rôle de centralité important pour des communes rurales qui se situent en dehors du périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Elle connaît une croissance démographique de +3,91% entre 2009 et 2014, nettement supérieure à celle de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sur la même période (+2,42% en moyenne). La structure de sa population est identique à la moyenne du territoire (rapport de 0.72 entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans en 2014, contre un rapport de 0.73 en moyenne sur le territoire de l'albigeois). Les couples sans enfants représentent 38,0% de la population communale en 2014, contre 28,4% en moyenne sur le territoire de l'Albigeois, les couples avec enfants représentant eux 4 points de plus sur la commune que sur le territoire de l'Albigeois (24,0% contre 19,7% en moyenne). Les plus de 60 ans représente 30% de la population, et 30% d'entre eux ont plus de 75 ans.

L'activité économique

Marssac sur Tarn compte 296 établissements actifs au 31 décembre 2015. Outre son pool de commerces et services concentrés essentiellement sur le centre bourg, la commune dispose de trois zones d'activité installées sur son territoire :

Deux zones communales, La Vialette et la Pelbousquié, situées à l'entrée de Marssac sur l'axe routier de la RD 988 qui accueillent essentiellement de l'artisanat et de l'industrie.

La zone d'activités ECO² Rieumas, aménagée par la Communauté d'Agglomération et qui bénéficie de tous les avantages d'un emplacement proche des liaisons autoroutières. Desservie par les transports en commun, elle est ouverte aux entreprises mais aussi à leurs salariés, avec l'arrivée prévue d'une crèche et d'un pôle de restauration. À la rentrée 2017, 27 des 32 lots commercialisables ont été vendus ou font l'objet d'une option au profit d'un acteur économique. Des entreprises telles qu'Alkia (location-vente et services bureautiques), la Sarl Les Sauces Morin y ont construit leur nouveau bâtiment, disposant d'une accessibilité unique à l'A68. Eco2Rieumas s'affirme ainsi comme le parc industriel et de services des entreprises à fort développement : mécanique, aéronautique, agroalimentaire, services numériques, transport et travaux publics. La plupart des filières qui font les emplois d'aujourd'hui et de demain y sont présents.

En termes d'offre touristique la commune dispose, aux portes d'Albi, de deux sites offrant des chambres d'hôtes de charme et des gîtes de qualité : le domaine des Buis, maison de maître du XIX^{ème} siècle, doté d'un parc aux arbres centenaires, en bordure du Tarn, et le domaine du château du Buc (XVII^{ème} siècle) doté d'un parc paysager classé dans la catégorie des jardins champêtres par Thouin et d'un pigeonnier remarquable, unique en Occitanie, récemment restauré.

La commune dispose aussi d'un hôtel-restaurant familial de 18 chambres, entièrement rénové, en cœur de bourg, recommandé par le Petit Futé 2018.

Un chemin de randonnée, répertorié dans les chemins de balades de l'Albigeois, permet en outre aux visiteurs de découvrir les berges du Tarn et le patrimoine local.

L'habitat

Marssac sur Tarn compte 3 124 habitants en 2016 et 1 400 résidences principales dont 73 % sont occupées par des propriétaires occupants. Le foncier à bâtir est cher, l'offre locative pauvre et les loyers sont élevés.

Le diagnostic du PLH 2015-2020 du Grand Albigeois fait ressortir des enjeux touchant au développement du parc locatif social et l'accession à la propriété des ménages modestes. Pour répondre aux besoins pressentis au vu de la croissance démographique de la commune, l'objectif est donné de créer 300 logements sur la période 2015-2020, dont 84 logements locatifs aidés. Cet objectif permet notamment d'anticiper le passage du seuil de 3 500 habitants qui assujettira la commune aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU. Fin 2017, 124 nouveaux logements avaient été créés sur la commune¹.

La commune est également incitée à traduire les objectifs de production de logements et de diversification de l'habitat dans ses documents d'urbanisme et à mobiliser les outils de mise en œuvre

¹ Source : bilan triennal PLH 2015-2020 du Grand Albigeois, mars 2019
CONTRAT Bourgs-Centres / Occitanie Pyrénées-Méditerranée Marssac-sur-Tarn (81)

de la diversité de l'habitat (foncier maîtrisé, OAP). Le PLU intercommunal prévoit ses préconisations, notamment sur deux zones foncières appartenant à la commune qui font chacune l'objet d'une OAP fixant un programme de 25% de logements sociaux minimum. Par ailleurs sur l'une d'elles située en centre bourg, il est projeté d'y accueillir de l'habitat pour seniors répondant aux besoins de l'avancée en âge des seniors.

L'offre de service

Marssac-sur-Tarn offre à ses habitants des infrastructures scolaires (école primaire et maternelle, restaurant scolaire) qui sont aujourd'hui sous-dimensionnées par rapport aux besoins. C'est pourquoi une école élémentaire est en cours de construction et que le restaurant scolaire a été agrandi.

Le centre-ville de Marssac-sur-Tarn est un vrai centre-bourg, apprécié pour la densité, la variété et la qualité de ses commerces et services. L'offre de service liée au commerce est très dense.

Tous les commerces et services aux particuliers de la gamme proximité (cf. base Citadel) sont présents sur la commune : bureau de poste, réparation automobile, maçonnerie, plâtrerie, peinture, menuiserie, électricité, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, épicerie supérette, boulangerie, boucherie charcuterie, fleuriste. Dans la gamme intermédiaire sont présents également : banques (2), pompes-funèbre, contrôle technique automobile, école de conduite, cabinet vétérinaire, magasin d'optique, magasin de matériel médical et orthopédique, tabac-presse.

Un marché de plein vent s'installe tous les vendredis matin sur la place du centre bourg et est particulièrement apprécié des marssacois et des habitants des villages alentours.

Concernant le domaine de la santé de nombreux professionnels sont présents sur la commune : pharmacie, cabinets médicaux (3), cabinet dentaire, cabinets infirmiers (3), cabinets de kinésithérapie (3), sages-femmes, diététicienne, pédicure podologue, ambulance.

Une association marssacoise d'aide à domicile en milieu rural, logée dans des locaux communaux, assure également un service d'aide à domicile très actif en direction des familles et des personnes âgées.

Sur le plan des infrastructures scolaires, la commune dispose d'une école maternelle de 4 classes, une école élémentaire de 8 classes et d'un restaurant scolaire. L'école élémentaire étant cependant très ancienne, la commune a lancé la construction d'une nouvelle école. Le bâtiment du restaurant scolaire a été, pour sa part, rénové et agrandi.

Les familles disposent également des services d'un CLAE qui fonctionne le matin et le soir, avant et après la classe, et des services d'un CLSH durant les vacances scolaires. Ces services qui couvrent les communes de Marssac, Florentin, Aussac, Lagrave, Castelnau de Levis sont gérés par une association de parents avec un soutien financier important des communes concernées.

Concernant la petite enfance, on trouve à Marssac sur Tarn une crèche halte-garderie de 25 places gérée sous forme associative dans le cadre d'une délégation de service public et un bureau du Relais d'Assistantes Maternelles de l'Agglomération (20 assistantes maternelles sont présentes sur la commune). Ces deux services sont logés dans le bâtiment de la Maison intercommunale de l'Enfance, construite par le Syndicat Intercommunal à vocation unique Petite Enfance Marssac/Terssac. Une crèche privée de 10 places doit également ouvrir dans la zone Eco2Rieumas à horizon 2020.

La commune dispose enfin d'un CCAS et propose un portage de repas à domicile en lien avec le CCAS de la ville d'Albi

La mobilité

A sa création en janvier 2003, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a pris en charge la compétence « Transports Urbains » en lieu et place des communes membres. Depuis cette date, le réseau de transports urbains Albibus est devenu un service de la Communauté d'agglomération, fonctionnant en régie directe. Une ligne de bus assure la desserte régulière de Marssac-sur-Tarn vers et au départ d'Albi le matin et le soir de septembre à juin. En journée, les marssacois peuvent faire appel au service TAD de l'Agglomération qui fonctionne toute l'année.

La commune est également desservie par sa gare (ligne Toulouse -Rodez), par deux lignes liO Tarn (702 Albi-Gaillac-Saint Sulpice et 712 Albi-Lagrange-Gaillac).

En matière de déplacements doux, la commune a entrepris un programme de création de cheminements doux afin de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes sur la commune et par là encourager les habitants à laisser leur voiture au garage pour les trajets infra ville. Depuis 2009, ce sont 4,1 km de cheminements doux qui ont été créés. Il reste cependant beaucoup à faire encore dans ce domaine.

Le Schéma directeur cyclable du Grand Albigeois, arrêté en juillet 2013, prévoit des aménagements vers et à partir de Marssac-sur-Tarn pour favoriser les mobilités douces sur le territoire. La commune bénéficie ainsi d'une piste cyclable en site propre, tout le long de la départementale D988, jusqu'en limite d'agglomération, relayée ensuite par une piste réalisée par le Conseil Départemental, qui permet de rejoindre le réseau cyclable de Terssac et de gagner ensuite Albi à vélo.

Les activités culturelles et de loisirs

Marssac-sur-Tarn est riche d'une quarantaine d'associations œuvrant dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, les loisirs, le social...

Plusieurs salles sont à la disposition des associations pour l'exercice de leurs activités : trois salles au sein de la Maison des loisirs et des associations, une grande salle polyvalente à haut plafond équipée d'une scène, dite salle des fêtes, une grande salle plus récente, dotée d'une cloison mobile, pouvant être reconvertie en deux salles si nécessaire.

Un complexe omnisports inauguré récemment, comprenant un dojo et une halle de sport, est également mis à disposition des associations, des écoles, du CLAE, du centre de loisirs, de la crèche et du RAM. Adapté à la pratique du handisport il est également utilisé par les enfants de l'IME d'un village proche.

Pour les activités de plein air, la commune est dotée de deux stades avec plusieurs terrains de foot et de rugby, de deux courts de tennis et d'un terrain de pétanque.

La transition écologique et énergétique

Le territoire de l'Albigeois, labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte dès 2013, est

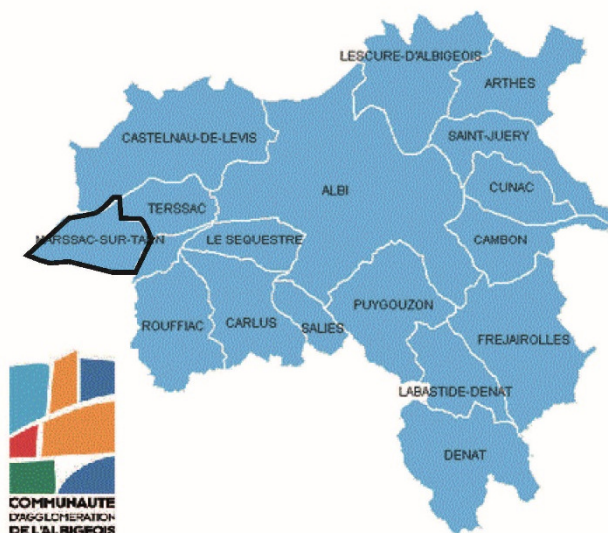
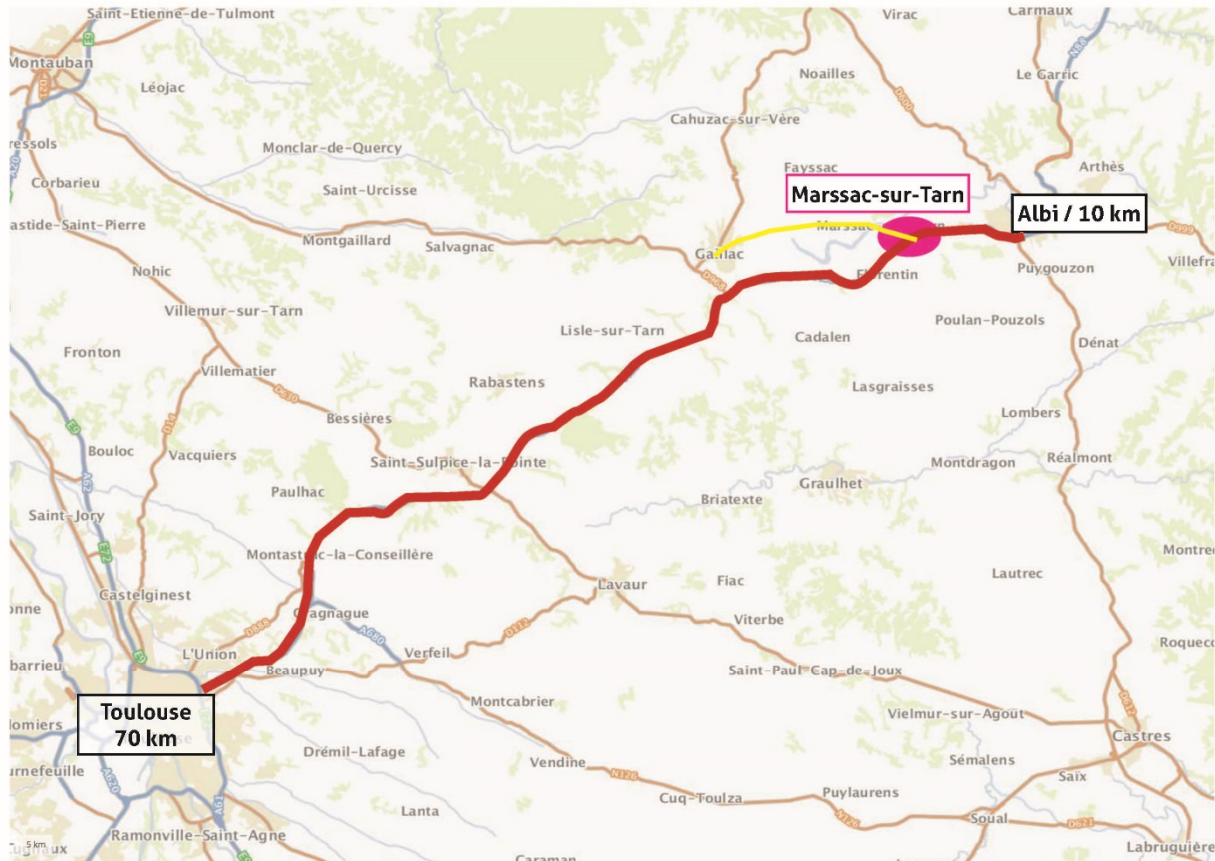
pleinement engagé dans la transition énergétique et écologique.
d'élaboration d'un projet global en faveur du développement de l'économie circulaire via la réponse à l'appel à projet national « Territoire Économe en Ressources ».

La commune Marssac-sur-Tarn œuvre via notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics et la promotion des mobilités douces à la maîtrise des consommations énergétiques et à la défense d'un environnement préservé.

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Présentation de la commune et de son territoire

> SITUATION



La commune de Marssac-sur-Tarn est située au Nord-Ouest du département du Tarn et en limite ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Marssac a une position stratégique : aux portes d'Albi, et sur l'axe Albi/Toulouse ; son accès pour rejoindre l'A68 en direction de Toulouse est simple et direct.

Marssac bénéficie du bassin de vie et d'emploi d'Albi. Son image de «ville à la campagne», à proximité d'une agglomération aux atouts incontestables, son paysage varié et sa facilité d'accès depuis Albi, Castres ou Toulouse séduisent et confortent sa position de bourg centre.

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Présentation de la commune et de son territoire

> LE TERRITOIRE

La commune de Marssac-sur-Tarn est située dans la Plaine du Tarn. En coulant vers l'Ouest, le Tarn a creusé facilement dans les terrains tendres un large couloir ouvert vers le pays toulousain qui forme l'axe privilégié de communication du département.

Dans ce vaste espace ouvert et plat, les réseaux de circulation se sont implantés avec chacun une logique :

- L'autoroute est implantée en surplomb par rapport à la plaine et permet de découvrir les vastes étendues et l'organisation rigoureuse de la vallée.
- la voie ferrée discrète, comprend une faible emprise. Elle s'insère dans les espaces agricoles.

Elle a nécessité la construction d'élégants ponts de briques aux formes majestueuses, dont l'un d'eux est à Marssac-sur-Tarn .

- Les chemins et petites routes sont très nombreux. Leur tracé épouse la forme du parcellaire en décrivant une succession d'angles droits après de courtes lignes droites. Ce réseau a été perturbé par la surimposition de l'autoroute qui en a parfois arrêté la continuité.

La commune de Marssac-sur-Tarn fait face à une dualité **ruralité / urbanisme**.



Extrait de l'inventaire
des paysages - CAUE du Tarn

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Présentation de la commune et de son territoire

le Tarn, en limite nord
et ses ponts



un secteur agricole encore présent
en limite de frange urbaine



un cœur de bourg animé notamment
par la présence
de services de proximité



une entrée depuis Albi marquée par
ses zones d'activités



Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée • commune de MARSSAC-SUR-TARN • Note d'enjeux

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Présentation de la commune et de son territoire

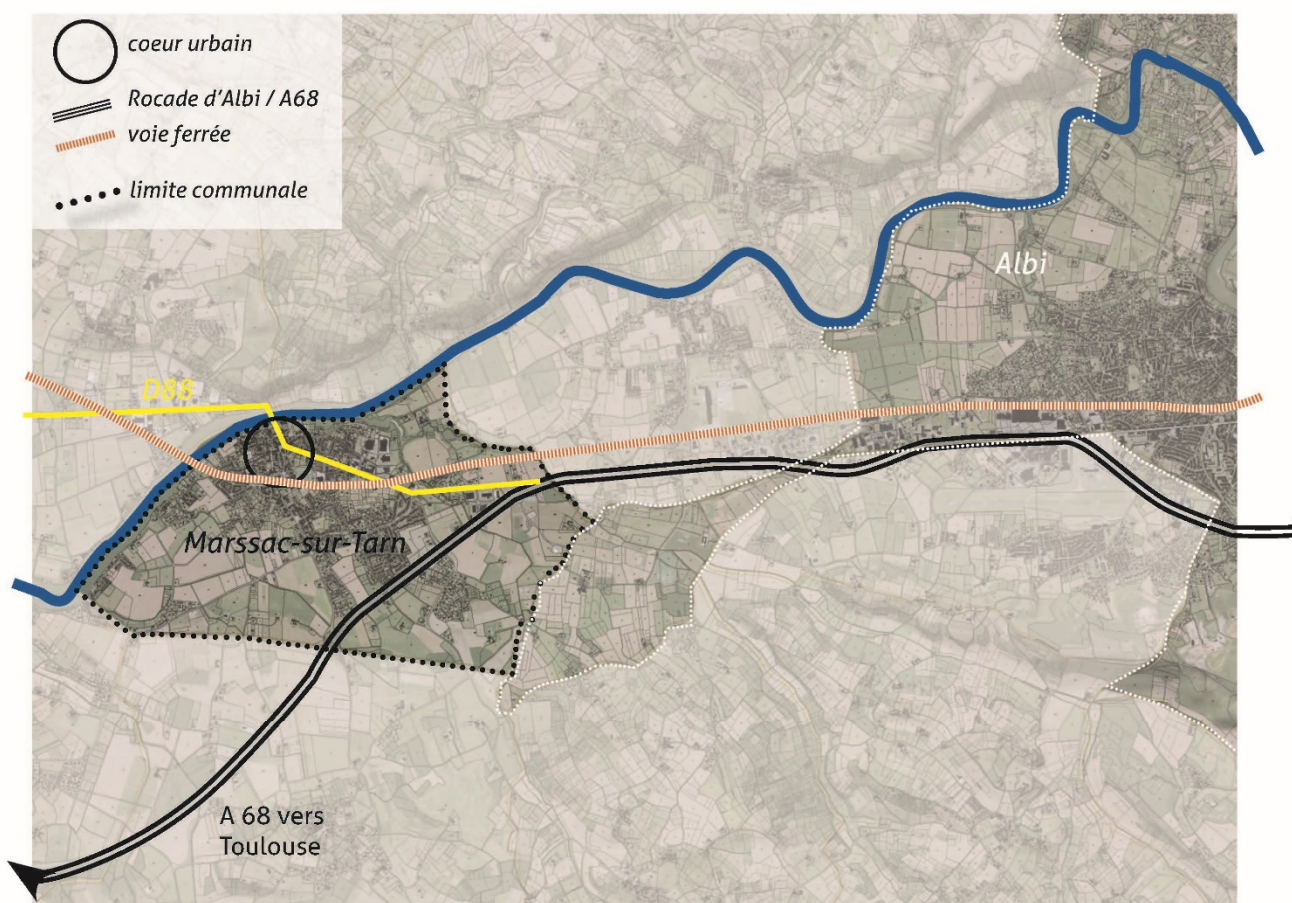
> LA COMMUNE DE MARSSAC-SUR-TARN, un caractère péri-urbain

La commune de Marssac est située à la porte ouest de l'agglomération albigeoise. Cinquième commune en nombre d'habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Marssac s'est développée au coup par coup pendant de nombreuses années pour faire face à la pression foncière.

Accessible directement depuis l'A68, desservie par le réseau ferré et possédant le seul pont entre Gaillac et Albi, Marssac bénéficie de réseaux et voies d'accès importants qui participent à son attractivité.

Un seul bémol cependant, avec l'ancienne nationale

88 qui la traverse : passage très emprunté notamment par les camions en direction de Gaillac, cette route possède un caractère très routier malgré les commerces qui s'y sont implantés. Le flux de déplacement entre domicile travail est notable mais le nombre important de services de proximité et de commerces accueillis par la commune ont su répondre aux besoins quotidiens des habitants. De même la construction de nouveaux équipements publics et la réhabilitation d'un certain nombre en cours répondent aux attentes multigénérationnelles (équipements sportifs, maisons des loisirs et des associations, ...).

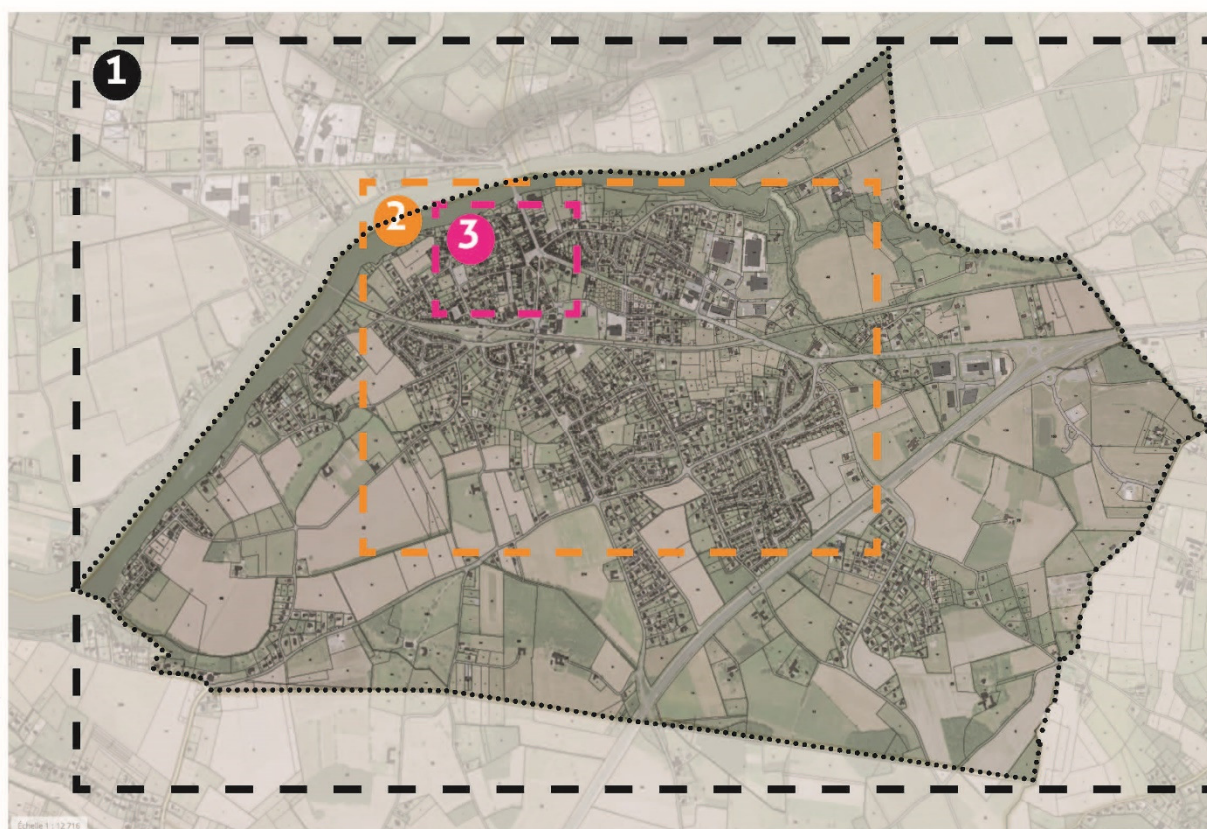


Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Diagnostic

> LA COMMUNE DE MARSSAC

Compte-tenu de l'organisation de la commune, le diagnostic et les définitions des enjeux d'aménagement seront à envisager à **3 échelles** :



à l'échelle de la commune

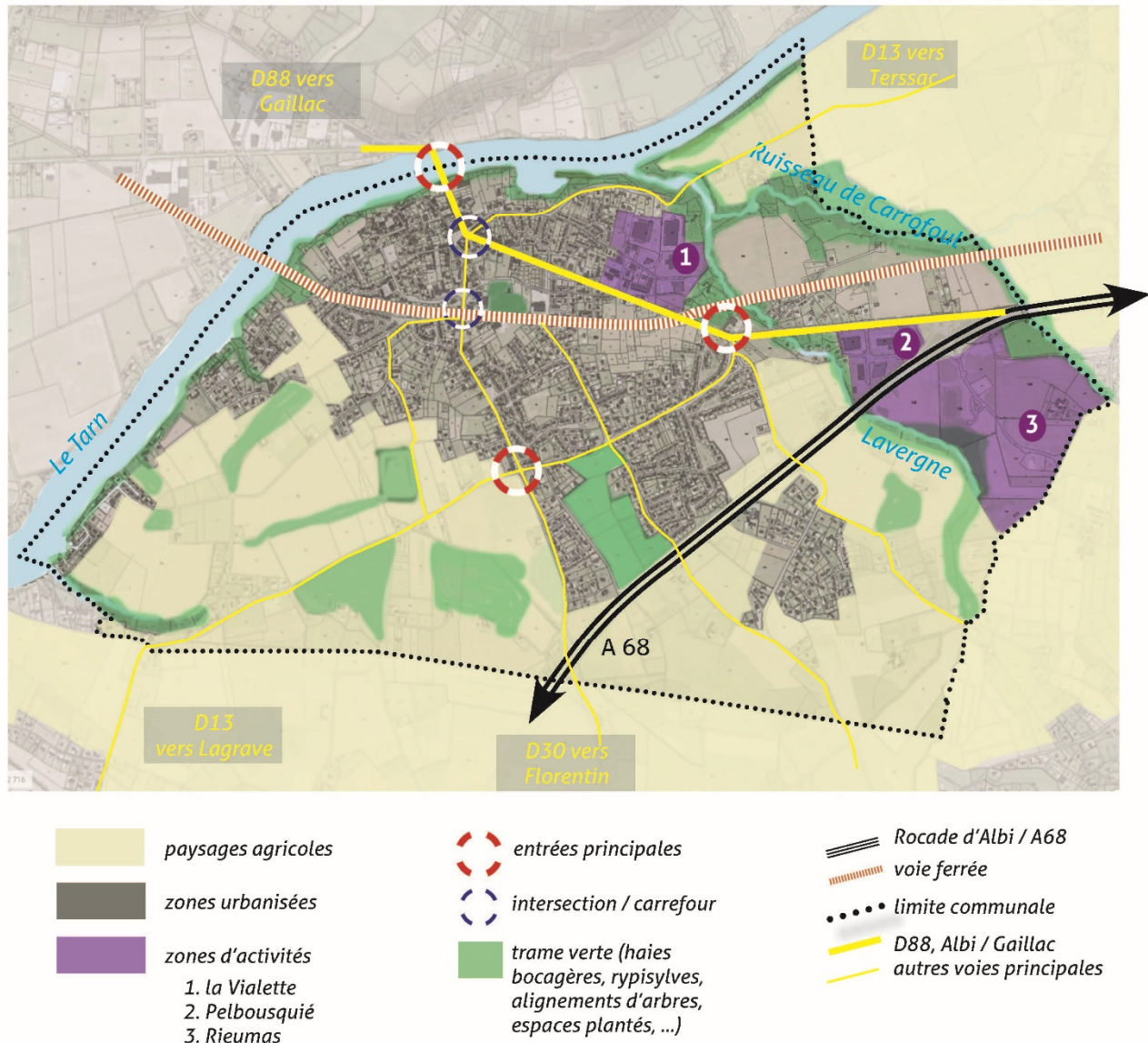
à l'échelle
de la tache urbaine

à l'échelle du
cœur de ville

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Diagnostic

> à l'échelle de la commune



A l'échelle de la commune, 3 identités / caractéristiques de la commune se dégagent :

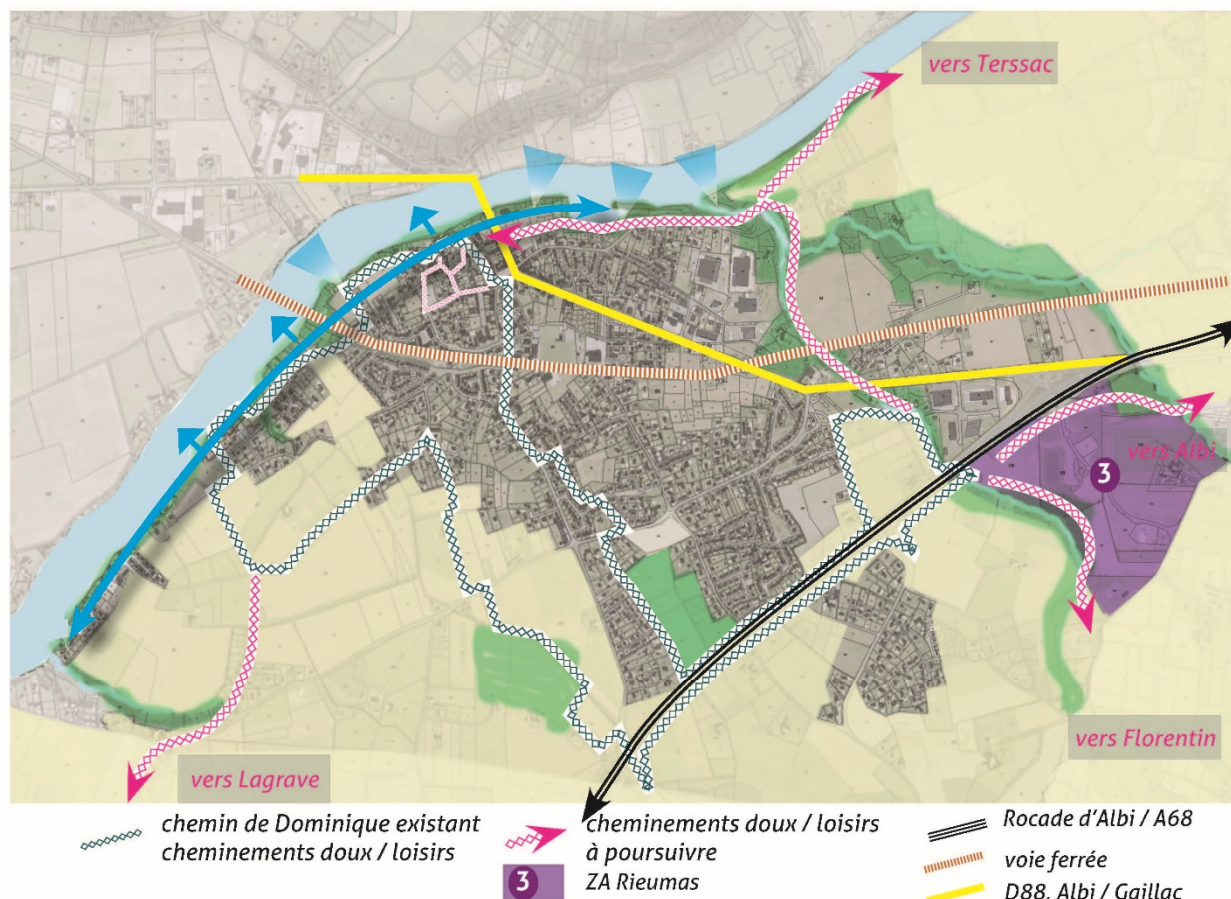
- des éléments paysagers forts : la trame verte et bleue, ainsi qu'un paysage agricole qui ceinture la zone urbaine
- des infrastructures prégnantes : les ponts, la voie ferrée, l'autoroute A68
- une vitrine urbaine depuis Albi marquée par la présence des différentes ZA. Même si ces zones ne sont pas toujours de la compétence communale, leur impact sur l'image et l'identité de la commune justifie d'en tenir compte.

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle de la commune

Marssac-sur-Tarn, riche de ses atouts paysagers



> Enjeu : Favoriser les mobilités douces sur le territoire, préserver et restaurer la trame végétale

- créer un réseau élargi de cheminements, permettant de se connecter aux chemins des communes limitrophes (Balades des Lucioles / Lagrave - sentier des Demoiselles / Terssac)
- apporter un complément ou un parcours parallèle au chemin de Dominique, en invitant à parcourir le centre ville et la vieille ville, riche d'un point de vue patrimonial
- se raccrocher aux cheminements en cours de réalisation par la C2A, notamment à la voie qui longe la rocade passant par le Séquestre via Albi

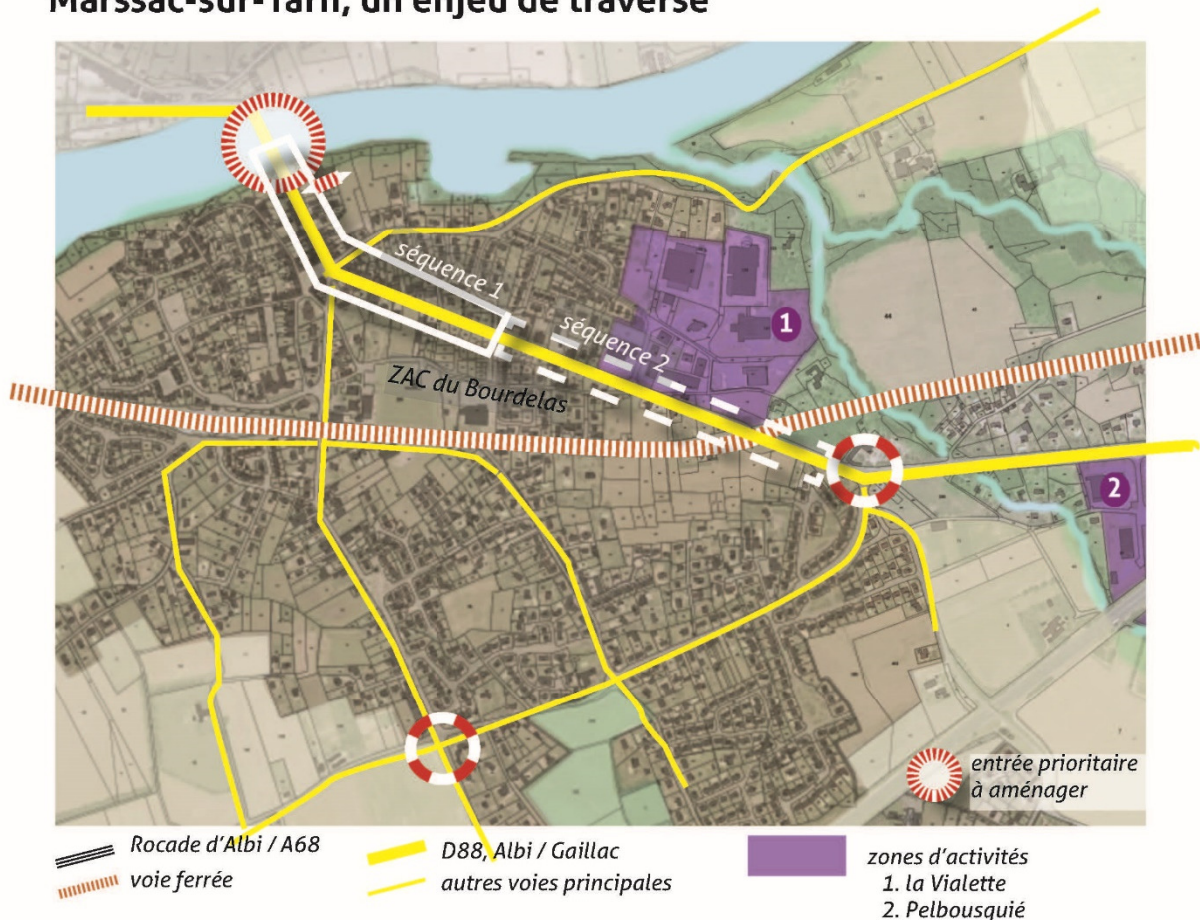
- réaliser un parking-relais sur la ZA de Rieumas, en entrée d'agglomération. En effet, de par sa position en entrée d'agglomération, en bord d'autoroute et son rôle de centralité pour les communes rurales hors agglomération, Marssac-sur-Tarn constitue un «nœud» important pour développer l'intermodalité et les mobilités partagées. Des projets de développement de parking relais faisant le lien entre voiture individuelle et réseau de bus permettront de réduire le trafic routier journalier entre Marssac et la zone d'emploi de l'Albigeois.

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle de la commune

Marssac-sur-Tarn, un enjeu de traverse



> Enjeux : requalifier la départementale

Les aménagements à réaliser doivent participer à :

- limiter la vitesse et temporiser les flux de circulation

- assurer la sécurité notamment des piétons et des cyclistes.

La traverse peut être séquencée en deux temps :

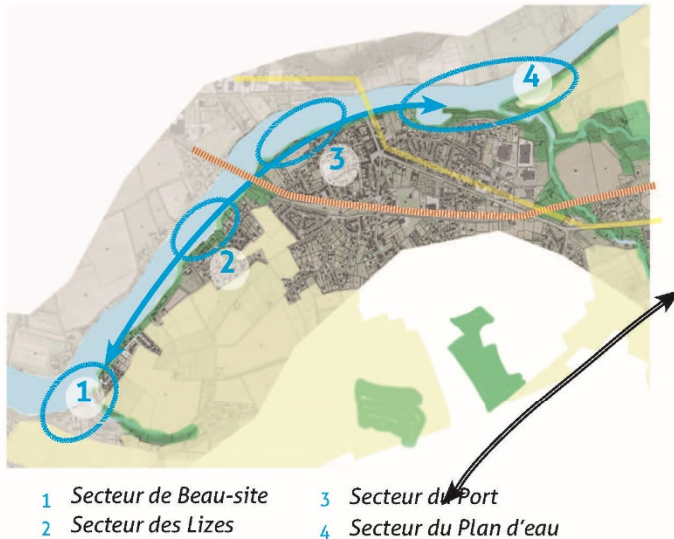
- la première partie, depuis le pont en venant de Gaillac jusqu'au rond-point menant à la ZAC du Bourdelas : caractère urbain, priorité donnée aux piétons, gestion des stationnements devant les commerces

- la seconde partie, du rond-point menant à la ZAC du Bourdelas jusqu'au carrefour d'entrée en passant devant la ZAC de la Violette, pourrait recevoir une façade végétale arborée en épaisseur, à caractère urbain, transition avant d'atteindre le cœur de ville.

> Enjeux : Requalifier les entrées

Depuis Gaillac, l'arrivée par le Pont, offrant l'une des plus belles vues sur la commune, doit être prolongée par des aménagements particulièrement soignés : zones de stationnements intégrées, impact de la station service limité et accroche avec l'ancienne briqueterie et ses futurs aménagements. L'entrée en zone urbaine doit être significative avec priorité donnée aux piétons et aux devant de commerces. Les alignements d'arbres pourraient être retrouvés, un travail sur la signalétique réalisé, ...

La requalification des entrées participe à l'image et à l'identité de la commune.



> Enjeu : Reconquérir le paysage de la rivière

- favoriser des accès publics aux points d'eau, offrir des vues dégagées sur le Tarn et ses ponts, ouvrir et mettre en scène le Tarn
- gérer à long terme l'appropriation des parcelles en bord de rivière (parcellaire agricole ou parcellaire urbanisé)
- rappeler et affirmer le fait que la rivière Tarn est à l'origine du nom de «Marssac-sur-Tarn»

Quatre secteurs devront particulièrement être étudiées : Secteur de Beau-site, des Lizes, du Port et du Plan d'eau.

Aménagées en totalité ou en partie, donnant accès au Tarn, ces zones permettront en étant associées au chemin de Dominique de ponctuer le parcours, avec des espaces partagés .



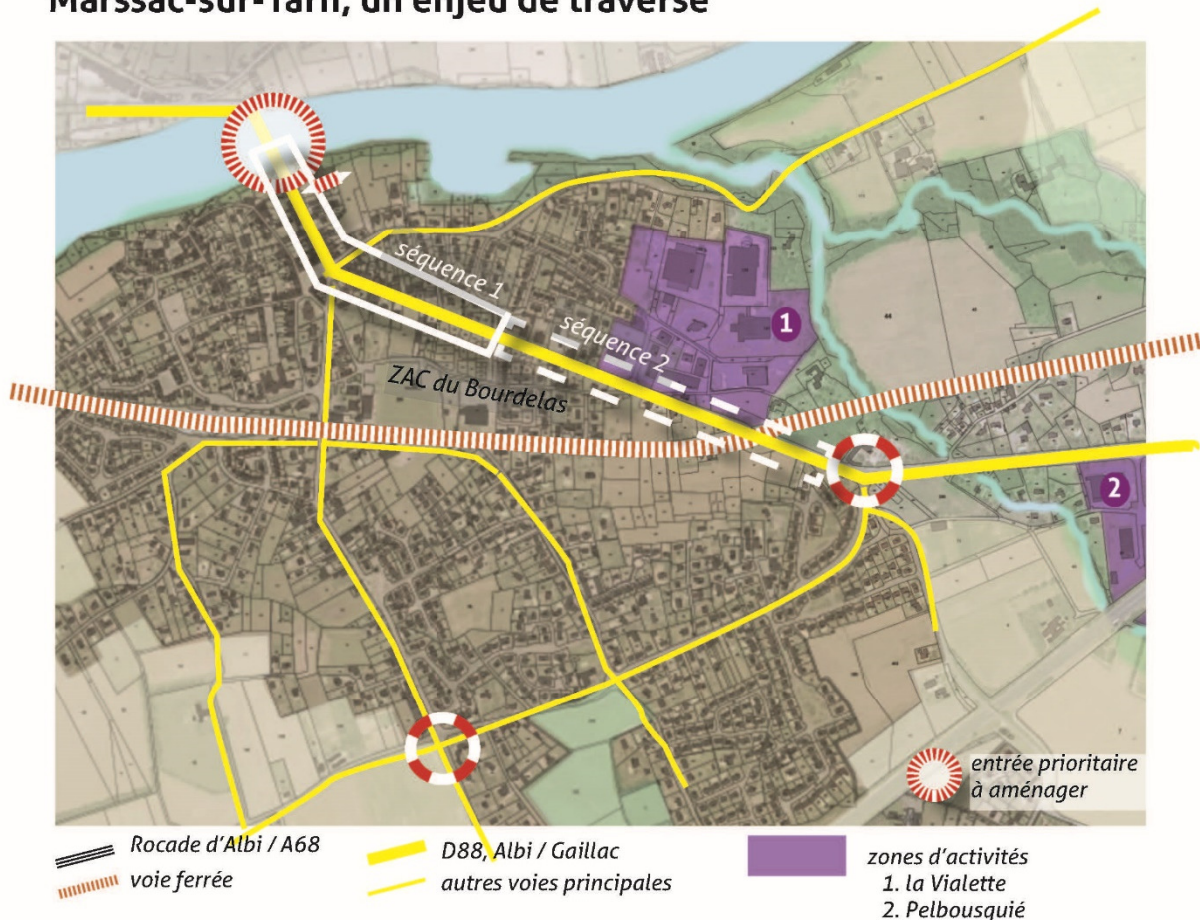
Tous les projets à venir doivent valoriser, enrichir et s'appuyer sur la trame verte et bleue.

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle de la commune

Marssac-sur-Tarn, un enjeu de traverse



> Enjeux : requalifier la départementale

Les aménagements à réaliser doivent participer à :

- limiter la vitesse et temporiser les flux de circulation

- assurer la sécurité notamment des piétons et des cyclistes.

La traverse peut être séquencée en deux temps :

- la première partie, depuis le pont en venant de Gaillac jusqu'au rond-point menant à la ZAC du Bourdelas : caractère urbain, priorité donnée aux piétons, gestion des stationnements devant les commerces

- la seconde partie, du rond-point menant à la ZAC du Bourdelas jusqu'au carrefour d'entrée en passant devant la ZAC de la Violette, pourrait recevoir une façade végétale arborée en épaisseur, à caractère urbain, transition avant d'atteindre le cœur de ville.

> Enjeux : Requalifier les entrées

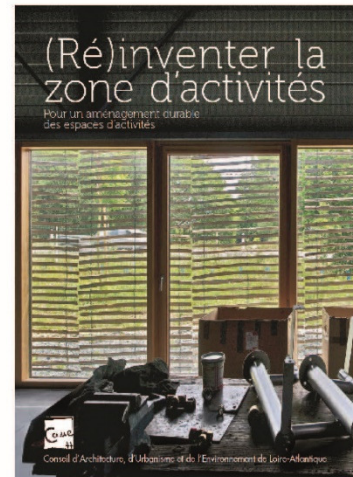
Depuis Gaillac, l'arrivée par le Pont, offrant l'une des plus belles vues sur la commune, doit être prolongée par des aménagements particulièrement soignés : zones de stationnements intégrées, impact de la station service limité et accroche avec le l'ancienne briqueterie et ses futurs aménagements. L'entrée en zone urbaine doit être significative avec priorité donnée aux piétons et aux devant de commerces. Les alignements d'arbres pourraient être retrouvés, un travail sur la signalétique réalisé, ...

La requalification des entrées participe à l'image et à l'identité de la commune.

> Enjeu : requalifier la ZA de la Violette, entrée de ville

La ZA de la Violette participe à l'image et à l'un des visages de la commune. Située en entrée, sur la voie la plus passante, elle doit d'une part être intégrée à la vie du centre ville et du quartier, et d'autre part apporter en son sein des espaces confortables, agréables et qui participent au cadre de vie.

- travailler les limites de la ZA en cohérence avec l'aménagement de la traverse : éléments de limite, plantations, revêtements ...
- requalifier la façade urbaine de la ZA
- poursuivre les aménagements réalisés en terme de mobilité le long de la traverse à l'intérieur de la ZA : déplacements sécurisés, mobilier urbain adapté ...
- insérer cet espace à la vie de quartier : offrir aux habitants des espaces à traverser agréables et connectés aux services de proximité, et permettre sur le long terme un passage, un lien vers le ruisseau de Lavergne et qui permettra de se raccrocher au chemin de Dominique



La requalification

Requalifier une zone d'activités, c'est redonner un espace urbain à une zone qui a été créée dans le cadre d'une politique de développement économique. C'est aussi créer un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants, et offrir des services de proximité. C'est aussi créer des espaces de rencontre et de vie collective, et offrir des services de proximité. C'est aussi créer des espaces de rencontre et de vie collective, et offrir des services de proximité.



- zones d'activités
1. la Violette
2. Pelbousquié
- services de proximité dans ZA
- D88, Albi / Gaillac
- voie ferrée
- chemin de Dominique
- cheminement doux à aménager
- cheminement de quartier



Support réalisé par le CAUE 40

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Diagnostic

> à l'échelle de la tache urbaine



> une urbanisation morcelée

La commune s'est développée en un réseau morcelé d'opérations, lotissements ou projets privés aménagés sur de grandes parcelles. Au gré des opportunités sans vision d'ensemble et connexions entre quartiers, des lotissements ont été aménagés, distribués par des chemins et rues en impasse, projets souvent introvertis dont les espaces communs sont réduits voire, inexistants.

-  zones urbanisées
-  zone AUM F du PLUi (en cours d'élaboration)
-  OAP du PLUi (en cours d'élaboration)
-  lotissements déconnectés
-  Rocade d'Albi / A68
-  voie ferrée
-  D88, Albi / Gaillac
-  autres voies principales
-  zones d'activités 1. la Vialette

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée • commune de MARSSAC-SUR-TARN • Note d'enjeux

> à l'échelle de la tache urbaine



> des quartiers déconnectés

4 zones scindées par les infrastructures peuvent être identifiées :

- 1 au nord de la départementale : cette zone regroupe commerces, habitat et ZA
- 2 entre départementale et voie ferrée : la zone la plus développée en matière d'équipements publics, où est inclu le coeur historique
- 3 entre voie ferrée et autoroute : la zone la plus développée en matière d'habitat
- 4 au sud de l'autoroute : seul un quartier s'est développé, il semble déconnecté du coeur de ville de Marssac

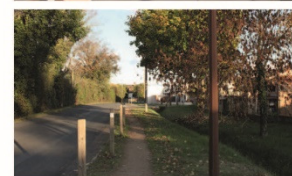


> un déséquilibre dans les équipements /espaces publics

Dans la zone 2, entre départementale et voie ferrée se concentrent la majorité des espaces et équipements publics de la commune.

A contrario, peu ou aucun espace public/partagés compose les paysages des lotissements au sud de la voie ferrée.

On peut toutefois noter des aménagements récents réalisés en cheminements doux qui permettent, en partie, de relier ces lotissements au coeur de ville.



- secteur administratif et équipements publics
- secteur scolaire
- secteur sportif

- espaces publics/places/parc
- zones d'activités 1. la Vialette
- commerces
- cheminements doux / parcours quotidiens

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée • commune de MARSSAC-SUR-TARN • Note d'enjeux

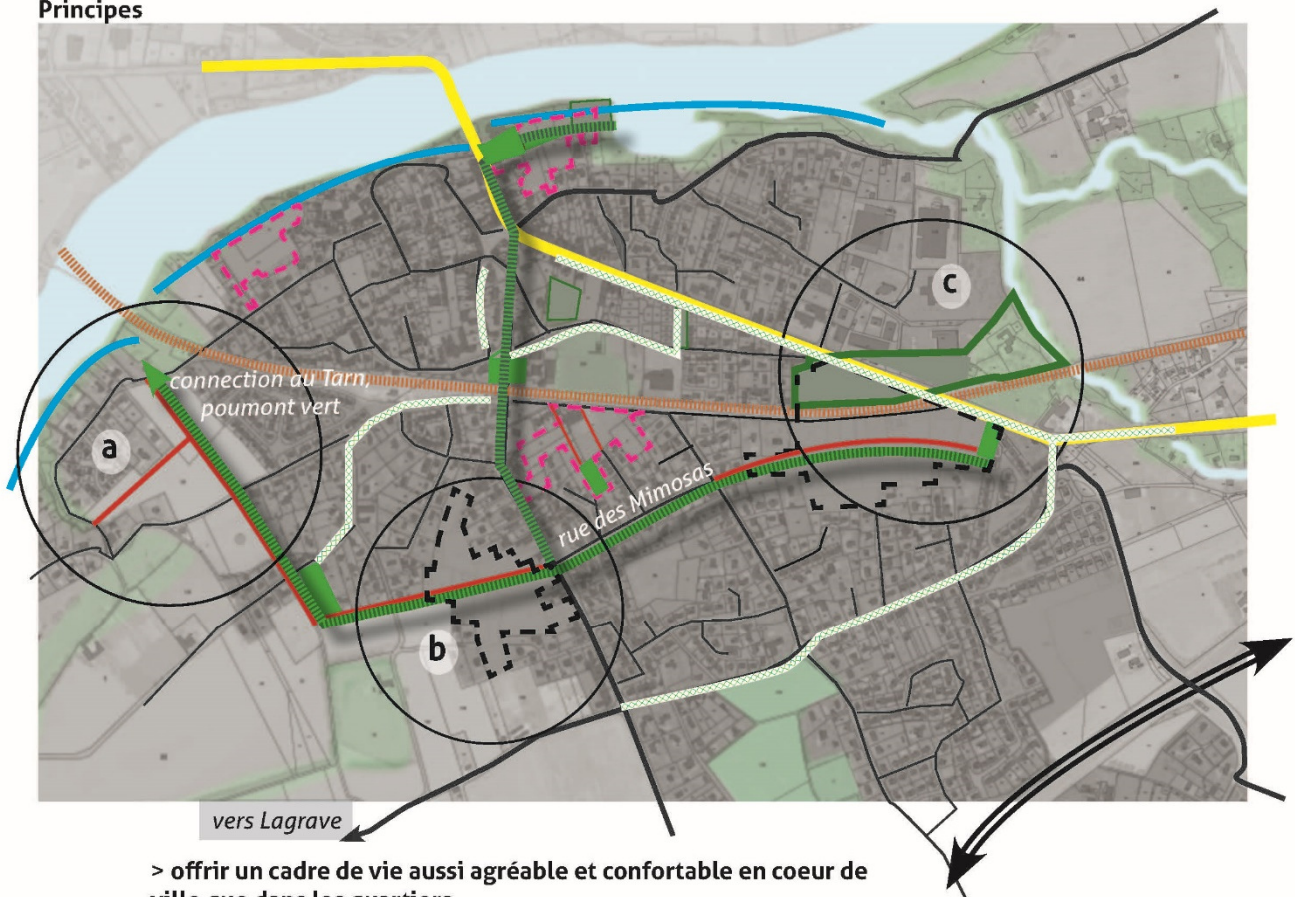
Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle de la tache urbaine

> Enjeu : réfléchir à moyen et long terme à une structure urbaine, armature à partir de laquelle tous les projets et secteurs à urbaniser vont s'accrocher et se développer

Principes



> offrir un cadre de vie aussi agréable et confortable en coeur de ville que dans les quartiers

- . intégrer les zones AUM-F, les OAP ... à un projet d'ensemble, une armature urbaine qui structure notamment le secteur 3, entre voie ferrée et route menant à Lagrave.

- . s'appuyer sur les **éléments paysagers**, se connecter aux berges, favoriser les cheminements doux inter-quartier et **ouverts sur les paysages agricoles**

- . **Créer une trame lisible et évolutive**, articulée avec des espaces publics, des connections entre quartiers. Cette trame viendra en complément de la trame de cheminement doux existants, du chemin de Dominique ...

- . **Établir des repères majeurs** : créer une trame d'espaces publics, éléments structurants à l'échelle des quartiers ayant un rôle urbain, offrant des usages divers : parc, jeux, zone enherbée, halte sur les chemins...

==== Rocade d'Albi / A68

==== voie ferrée

==== D88, Albi / Gaillac

==== cheminements doux / parcours quotidiens

==== voie structurante : piéton, cycles, voie de quartier

> ne pas réfléchir par pôle, ni à une organisation à l'échelle d'un quartier mais à une échelle bien plus large qui prend en compte l'évolution future des zones et leur interconnections

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle de la tache urbaine

> les OAP doivent s'insérer dans un projet d'ensemble, une structure urbaine commune



■ espaces publics à dominante minérale - - - - - voie ferrée



l'ancienne briqueterie:
- élément d'ancrage entre zone à aménager et traverse
- créer des percées, des connections entre vieille ville et traverse / briqueterie



terrain à aménager : sa proximité avec les berges du Tarn et le cœur historique de Marssac nécessite une approche qualitative et soignée de tous les espaces le composant : voies, espaces partagés, qualité architecturale ...

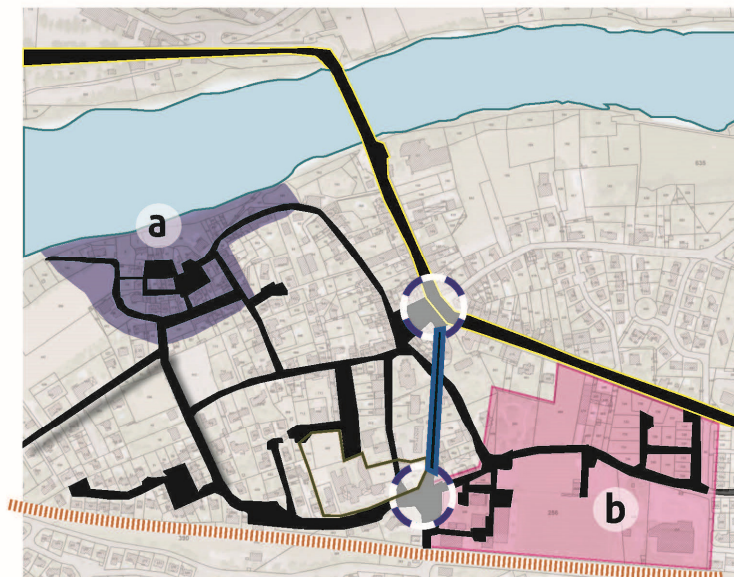
Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée • commune de MARSSAC-SUR-TARN • Note d'enjeux

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Diagnostic

> à l'échelle du coeur de bourg

un coeur de ville riche, mais peu perceptible depuis la départementale



la vieille ville



Au sud de la traverse se développent deux zones, deux visages bien distincts qui caractérisent Marssac :

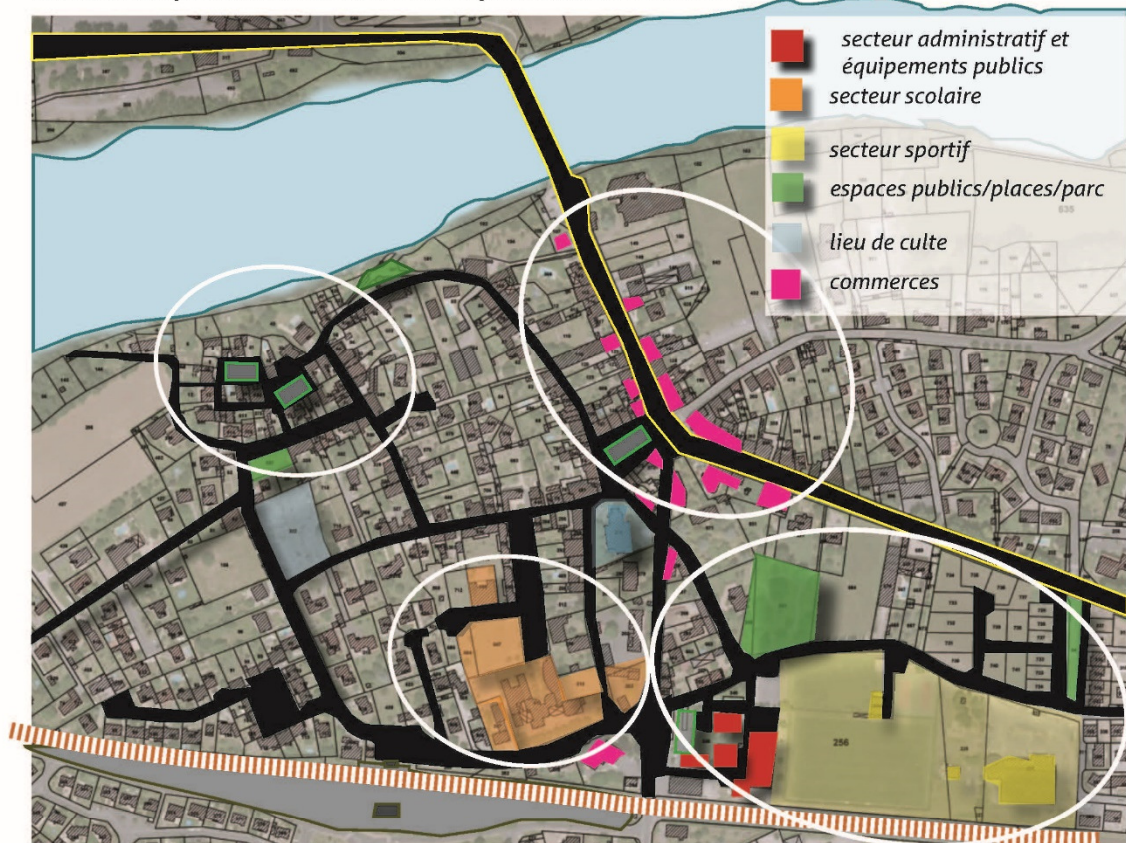
la ville vieille, en bord de Tarn, est composée de rues étroites et sinueuses. Elle possède des places et espaces publics nombreux au regard de sa superficie. De nombreuses maisons mitoyennes ou grandes demeures révèlent un bâti patrimonial remarquable. La ville vieille est difficile d'accès et peu/pas signalée.

la ZAC du Bourdelas, en plein essor est composée de lotissements, habitat social et complexe sportif qui complètent les équipements d'intérêt collectif existants : mairie, salle des associations, stades ... Cette zone est desservie par une voie parallèle à la départementale et accessible depuis celles-ci.

ZA du Bourdelas



des secteurs peu connectés ou n'offrant pas de liaisons sécurisées



La rue des Écoles, un axe majeur : entre la traverse et la voie ferrée, dans un axe nord/sud la rue des Écoles relie la place du Barry et l'église au pôle administratif et scolaire. Cette voie possède aujourd'hui un caractère routier et les deux carrefours/croisements qu'elle dessine ne sont ni qualitatifs ni à l'échelle du cœur de ville qu'ils desservent.

la rue des Écoles et ses carrefours

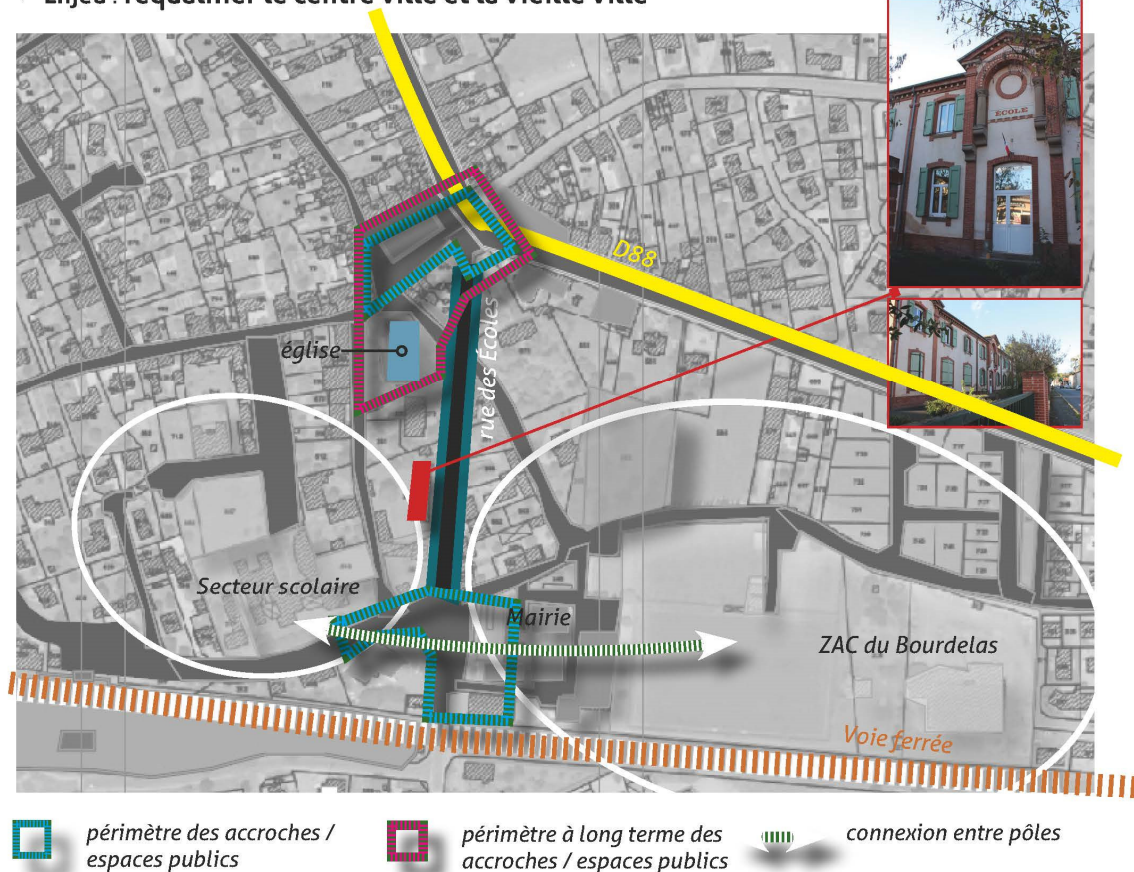


Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle du coeur de bourg

> Enjeu : requalifier le centre ville et la vieille ville



> donner une nouvelle identité à la rue des Écoles et à ses accroches urbaines

. redessiner les espaces pour valoriser et prioriser les parcours piétons : travailler le profil des voies, les surfaces de sol, le mobilier

. réfléchir à la façon de traiter les zones de stationnement et cheminements doux afin de limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser leur impact paysager

. le bâtiment de l'école actuelle sera désaffecté à la rentrée 2020 : réfléchir à un changement de destination, bâti qualitatif, emplacement privilégié en coeur de ville, foncier intéressant traversant en est/ouest

. aménager le carrefour et la place du Barry

. donner à voir, envie d'entrer, de pénétrer pour découvrir la richesse du coeur de ville : ouvertures

visuelles, respiration autour de l'église

. créer une unité entre départementale et place du Barry : l'aménagement par le choix de ses matériaux et limites doit y participer

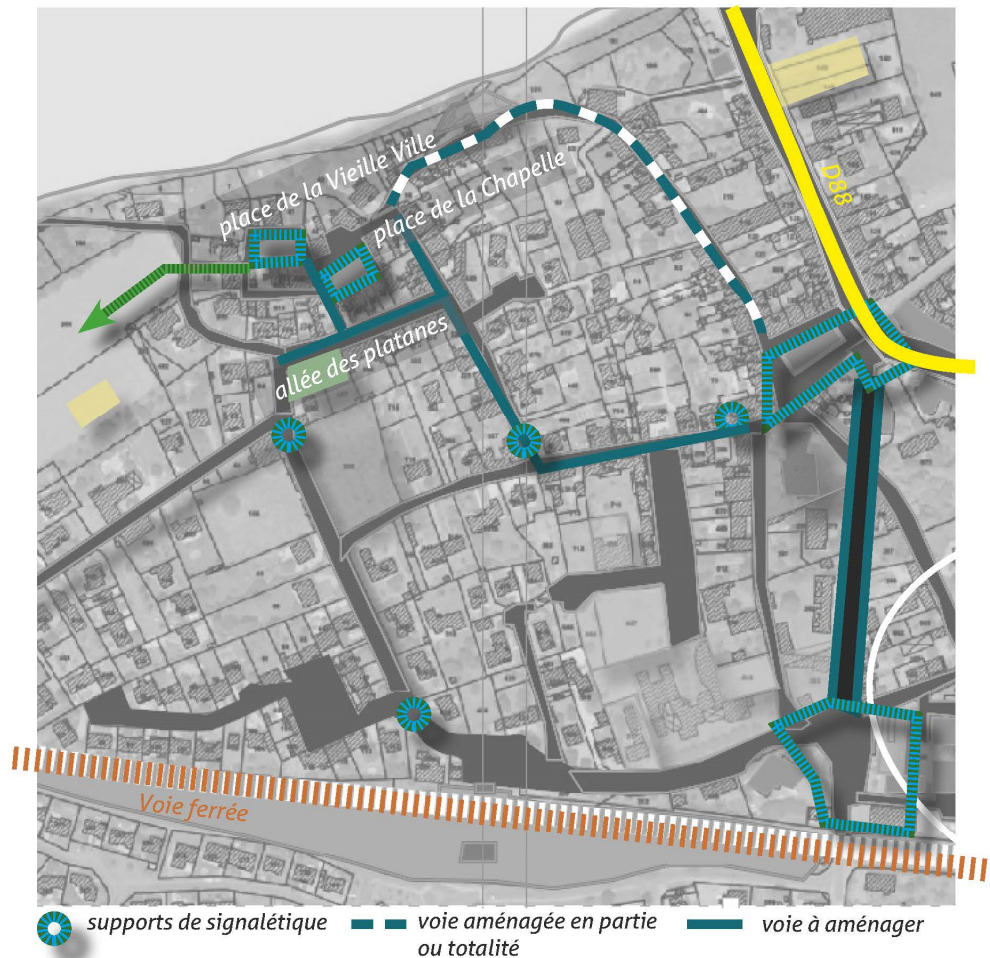
. à long terme un périmètre plus élargi pourrait être étudié en prenant en compte l'îlot bâti qui place aujourd'hui l'église en second plan : apporter respirations et valorisation autour de l'église et de son parvis

. lier pôle scolaire, secteur public et ZAC du Bourdelas

. place de la mairie et place des écoles devraient trouver une nouvelle identité, un espace à partager, à traverser en toute sécurité

> à l'échelle du coeur de bourg

> Enjeu : requalifier le centre ville et la vieille ville



> promouvoir et porter à connaissance la richesse patrimoniale de la ville vieille

- . redonner vie aux deux places - place de la Chapelle et place de la Ville Vieille - à travers leur aménagement et les manifestations qui peuvent y être célébrées.
- . aménager / valoriser l'allée des Platanes et poursuivre ses aménagements vers les places du coeur historique, la Place du Barry ... apporter des aménagements sobres, qui crée une continuité dans les cheminements, participent à la valorisation des façades remarquables et donnent priorité aux piétons sans exclure la place de la voiture et le stationnement mais en le réorganisant
- . ponctuer le parcours de signalétique permettant d'orienter vers ces espaces souvent méconnus

> ces secteurs à la demande de la commune pourraient faire l'objet d'études orientations

Diagnostic et identification des enjeux

ATOUTS Situation en entrée ouest d'agglomération, accessibilité des voies rapides 3 zones d'activités dynamiques Croissance démographique positive, accueil de familles Patrimoine architectural et urbain riche Des équipements publics de qualité (école et salle multi-sport notamment) qui sont à adapter pour certains d'entre eux Des services et des commerces qui répondent aux besoins de la population	FAIBLESSES Peu de mise en valeur du patrimoine naturel (berges du Tarn) Identité du centre bourg à réaffirmer Entrées de ville peu qualitatives
OPPORTUNITES Politiques de mobilité volontariste (parking relais, cheminements doux) Des espaces à reconquérir et à mettre en valeur : berge du Tarn, ancienne école, ancienne briqueterie	MENACES Dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements Urbanisation en lotissement, risque de « cité dortoir »
Rappel des enjeux identifiés à l'issue du diagnostic ➔ A l'échelle de la commune ○ Poursuivre le réseau de cheminements doux ○ Préserver et restaurer la trame verte et bleue ○ Reconquérir le paysage de la rivière ○ Requalifier la départementale et les entrées de ville ○ Requalifier les bâtiments publics existants (salle des fêtes, ancienne école) ➔ A l'échelle de la tâche urbaine ○ Définir une structure urbaine cohérente ○ Proposer des offres alternatives à la voiture individuelle : cheminements doux, parking relais... ➔ A l'échelle du cœur de bourg ○ Requalifier le centre-ville et la ville vieille ○ Donner une nouvelle identité à la rue des Ecoles et à ses accroches urbaines ○ Aménager le carrefour et la place du Barry ○ Lier pôle scolaire, secteur public et ZAC du Bourdelas	

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de valorisation du bourg centre de Marssac-sur-Tarn s'articule autour de 3 enjeux majeurs :

- Promouvoir des aménagements urbains qualitatifs
- Faciliter les mobilités décarbonées
- Rénover et/ou créer des équipements publics pour tous

Le projet de développement et de valorisation exposé ci-dessous à vocation à répondre à ces enjeux.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2019-2021)	Moyen terme (2022-2030)	Long terme (post 2030)
AXE STRATEGIQUE 1 : Promouvoir des aménagements urbains qualitatifs				
ACTION 1.1	Requalifier les entrées de ville			
ACTION 1.2	Valoriser le patrimoine urbain			
ACTION 1.3	Aménagement et mise en valeur des berges du Tarn			
AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter les mobilités décarbonées				
ACTION 2.1	Promouvoir les mobilités partagées			
ACTION 2.2	Développer les cheminements doux			
AXE STRATEGIQUE 3 : Rénover et/ou créer des équipements publics pour tous				
ACTION 3.1	Réhabiliter les équipements publics existants			
ACTION 3.2	Développer les équipements sportifs de proximité			
ACTION 3.3	Requalification de la zone de l'ancienne briqueterie			

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2020-2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat territorial Occitanie du Grand Albigeois. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Promouvoir des aménagements urbains qualitatifs				
ACTION 1.1 Requalifier les entrées de ville	<i>Projet 1.1.1. Réfection de l'avenue de Toulouse et de la rue des Ecoles</i>			
ACTION 1.2 Valoriser le patrimoine urbain	<i>Projet 1.2.1 Valorisation de la ville vieille</i>			
AXE STRATEGIQUE 2 : Faciliter les mobilités décarbonées				
ACTION 2.1 Promouvoir les mobilités partagées	<i>Projet 2.1.1 Création d'un parking relais sur la zone de Rieumas</i>			
ACTION 2.2 Développer les cheminements doux	<i>Projet 2.2.1 Aménagement de cheminements doux</i>			
AXE STRATEGIQUE 3 : Rénover et/ou créer des équipements publics pour tous				
ACTION 3.1 Réhabiliter les équipements publics existants	<i>Projet 3.1.1 Requalification de la salle des fêtes</i>			
	<i>Projet 3.1.2 Requalification des bâtiments de l'ancienne école élémentaire</i>			
ACTION 3.2 Développer les équipements sportifs de proximité	<i>Projet 3.2.1 Construction de nouveaux vestiaires au stade Désiré Gach</i>			
	<i>Projet 3.2.2 Installation de gazon synthétique sur le terrain d'honneur Désiré Gach</i>			
	<i>Projet 3.2.3 Création d'un skate park</i>			

Axe 1	Action 1.1
Promouvoir des aménagements urbains qualitatifs	Requalifier les entrées de ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'entrée de ville par la départementale, dite avenue de Toulouse, ne permet pas actuellement un traitement qualitatif de l'entrée dans Marssac. Par ailleurs, la liaison entre avenue de Toulouse et cœur de bourg via la rue des Ecoles mériterait également un traitement plus qualitatif afin d'affirmer le caractère urbain de la ville et mettre en valeur son patrimoine et ses espaces publics. La place du Barry, qui est le lieu d'un marché de plein vent hebdomadaire, du parvis de l'église et le départ d'un chemin de randonnées, pourra notamment faire l'objet d'un traitement particulier.	
Objectifs stratégiques	
- Fluidifier le trafic dense sur cette entrée de ville, en limitant la vitesse des véhicules et en développant les possibilités de stationnement des bus - Favoriser les traversées piétonnes et les liaisons avec les commerces, mettre en place du mobilier urbain adapté - Développer les cheminements doux et faciliter le stationnement aux abords des commerces - Mettre en valeur la place du Barry et les liaisons entre départementales et cœur de bourg - Végétaliser l'entrée de ville et les espaces publics	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1 : Réfection de l'avenue de Toulouse et de la rue des Ecoles

Descriptif : rénovation de l'entrée ouest de ville

Maître d'ouvrage :
Agglomération du Grand Albigeois

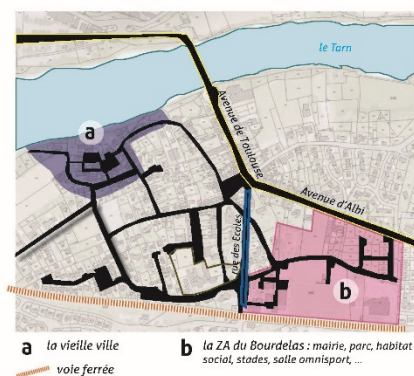
Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2020
- ☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

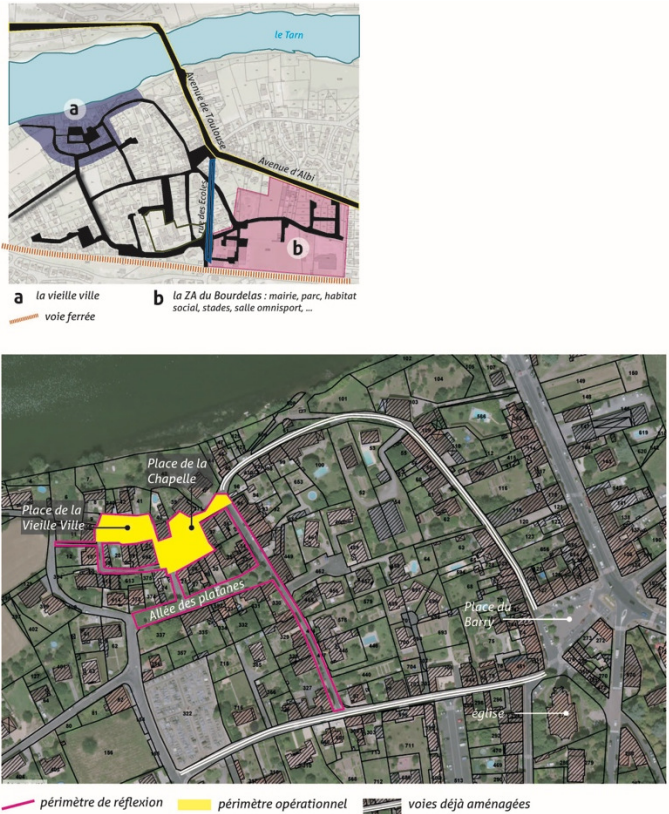
Partenariat financier : Etat,
Région Occitanie,
Département



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Fluidité accrue du trafic

Mise en valeur du patrimoine

Axe 1	Action 1.2
Promouvoir des aménagements urbains qualitatifs	Valoriser le patrimoine urbain
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le cœur historique de Marssac est riche de par ses qualités patrimoniales et ses espaces publics, mais il est peu perceptible depuis la départementale et peu connu des marssacois ou visiteurs. La ville vieille, implantée en bord de Tarn, atout indéniable, est composée de rues étroites et sinueuses, d'espaces publics et de maisons qui révèlent un bâti patrimonial remarquable.	
Objectifs stratégiques	
- Intégrer la ville vieille dans les cheminements et parcours piétons proposés, orienter vers ces espaces souvent méconnus - Qualifier la place de la chapelle et de la Ville Vieille afin de leur redonner vie et usages Aménager/valoriser l'allée des Platanes et poursuivre ces aménagements vers les Places du cœur historique et la Place du Barry ... poursuivre les travaux déjà engagés sur certaines voies aménagées	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.2.1 : Valorisation de la ville vieille Descriptif : aménagement de la place de la Chapelle, de la place de la Ville Vieille et de l'Allée des Platanes Aménagements des berges du Tarn (stabilisation) Maître d'ouvrage : Marssac-sur-Tarn Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : ☐ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE du Tarn Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département	 a la ville vieille b la ZA du Bourdelas : mairie, parc, habitat social, stades, salle omnisport, ... voies déjà aménagées
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Mise en valeur du patrimoine Connaissance et reconnaissance de ce secteur	

Axe 2	Action 2.1
Faciliter les mobilités décarbonées	Promouvoir les mobilités partagées
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le PDU prévoit dans le cadre de l'axe mobilités durables la création d'un parking relais en entrée ouest d'agglomération.	
Objectifs stratégiques	
- Favoriser le covoiturage et les connexions avec le réseau de bus urbain - Mettre à disposition des places de parking sécurisées longue durée - Permettre la continuité des cheminements doux entre le chemin Ayral et le chemin de Rieumas	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.1.1 : Création d'un parking relais sur la zone de Rieumas Descriptif : création d'un P+R de 110 places Maître d'ouvrage : Agglomération du Grand Albigeois Coût estimatif : 632 126€HT Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 ☐ 2020 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Etat, Région Occitanie	 
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
- Fréquentation de l'équipement - Report modal	

Axe 2	Action 2.1
Faciliter les mobilités décarbonées	Développer les cheminements doux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le schéma directeur cyclable communautaire prévoit la création de cheminements doux pour relier Marssac-sur-Tarn au reste de l'agglomération et pour faciliter les déplacements actifs au sein de la commune.	
Objectifs stratégiques	
- Développer les connexions entre les axes forts péri-urbains et notamment l'axe Est-Ouest (Marssac-Saint Juéry) ; - Développer les infrastructures dans les communes pour répondre aux besoins de déplacement locaux dans la continuité d'infrastructures existantes et pour desservir des pôles générateurs de déplacement	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.1 : Développer les cheminements doux Descriptif : création de pistes cyclables et aménagements connexes en site propre, dans le cadre des objectifs du schéma directeur cyclable communautaire Maître d'ouvrage : Agglomération du Grand Albigeois Coût estimatif : non défini Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 ☐ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
- Fréquentation de l'équipement - Report modal	

Axe 3	Fiche action 3.1
Rénover et/ou créer des équipements publics pour tous	Réhabiliter les équipements publics existants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Afin de répondre aux besoins des habitants, la Commune souhaite engager la réhabilitation de certains équipements publics. La salle polyvalente de Marssac sur Tarn a été construite en deux temps : dans les années 60/70 pour le bâtiment principal (grande salle avec un bar et une billetterie) et une scène avec sous-sol, construite dans les années 80. Depuis la construction du complexe omnisports, il n'y a plus de sport de ballons dans la salle polyvalente. Elle est toutefois toujours très utilisée par d'autres associations, et les Marssacois peuvent aussi la louer pour des manifestations privées, le week end principalement. Le bâtiment a été mis en conformité pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et certaines fenêtres ont été changées par du double vitrage. Toutefois, des travaux importants restent à entreprendre pour réduire la consommation énergétique du bâtiment (murs, toiture....). Par ailleurs, une nouvelle école élémentaire est en cours de construction. Les nouveaux locaux seront mis à la disposition des enseignants au printemps 2020. Les locaux actuels sont très anciens. Ils sont composés de deux bâtiments dont le caractère architectural est à conserver. Ils seront réhabilités et affectés une nouvelle destination. Ces bâtiments sont à réhabiliter en totalité. La salle polyvalente et les bâtiments de l'école élémentaire feront l'objet, entre autres, d'une rénovation permettant une réduction significative de la consommation d'énergie.	
Objectifs stratégiques	
Conforter le rôle de Bourg-Centre de Marssac en adaptant les équipements et services aux besoins des populations	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.1.1 : Réhabilitation de la Salle polyvalente

Descriptif : réhabilitation du bâtiment dont rénovation énergétique

Maître d'ouvrage : Marssac sur Tarn

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn

Salle polyvalente actuelle



Projet 3.1.2 : Requalification des locaux de l'école élémentaire

Descriptif : requalification du bâtiment dont rénovation énergétique

Maître d'ouvrage : Marssac sur Tarn

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

☐ 2021

☐ 2022

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn

bâtiments scolaires à rénover



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Économie d'énergie
Satisfaction des usagers

Axe 3**Fiche action 3.2****Rénover et/ou créer des équipements publics pour tous****Développer les équipements sportifs de proximité****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Avec 22 associations sportives sur les 46 associations existantes, la municipalité a à cœur d'équiper la commune de structures sportives adaptées à la demande. Après la construction du complexe omnisports, la municipalité poursuivra donc sa politique d'équipement sportif sur la commune pour renforcer l'attractivité de son territoire.

Objectifs stratégiques

Conforter le rôle de Bourg-Centre de Marssac et son rayonnement sur son territoire par le développement d'équipements sportifs de proximité

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES**Projet 3.2.1 : Construction d'un club house et de vestiaires**

Descriptif : Construction d'un bâtiment comprenant un club house et des vestiaires/douches.

Ce projet permettra de renforcer la qualité des installations du stade et de conforter la pérennité de la vie sportive et associative, à laquelle, le club de foot, plus ancien club de la commune, participe largement. Par ailleurs, l'usage du club house pourra être partagé avec le club de tennis dont les cours sont à proximité du stade.

Maître d'ouvrage : Marssac sur Tarn

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

□ 2021 : début des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : État, Région Occitanie, Département du Tarn

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES**

Projet 3.2.2 : Gazon synthétique

Descriptif : Installation d'un gazon synthétique sur le terrain d'honneur Désiré Gach

Le club de foot s'est particulièrement distingué durant la coupe de France. Pour permettre au club de dynamiser son ascension, la municipalité a décidé de demander une homologation à l'échelle de la Région. L'installation d'un gazon synthétique sur le terrain d'honneur Désiré Gach sera aussi un atout pour les joueurs du club autant que pour les joueurs des clubs adverses.

Maître d'ouvrage : Marssac sur Tarn

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2021
- ☐ 2022

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : État, Région Occitanie, Département du Tarn



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.3 : Construction d'un skate Park

Descriptif : Construction d'un skate Park béton en remplacement du skate Park actuel

Le skate Park est un lieu convivial, site de convergence d'un public large et varié, intergénérationnel de l'utilisateur à l'accompagnant, au spectateur, au riverain, au passant,.... La municipalité souhaite créer un site attractif, innovant, implanté dans la zone sportive et bien intégré à l'environnement du site. La construction d'un nouveau skate Park tout béton, en remplacement de l'ancien, bruyant et obsolète, s'étendra sur une surface de 450 m2 environ, et comptera des aménagements annexes (bancs, éclairage)

Maître d'ouvrage : Marssac sur Tarn

Coût estimatif : 250 000 € HT



Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2021
- ☐ 2022

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : État, Région Occitanie, Département du Tarn

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Fréquentation des équipements

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de valorisation avec la stratégie de développement de la communauté d'agglomération

Le projet Bourg Centre de Marssac-sur-Tarn s'insère dans les objectifs du projet de territoire du Grand Albigeois voté en 2016 et intitulé « Grand Albigeois CAP 2030 ». Ce document stratégique porte une vision de développement pour le territoire à l'horizon 2030. Il s'articule autour de trois thématiques centrales :

- affirmer le développement et le soutien à l'économie au cœur de l'action collective du territoire;
- fédérer les énergies pour une agglomération citoyenne et responsable;
- décliner sur les politiques de services publics et de cadre de vie l'objectif de croissance de la population à raison de 100 000 habitants en 2030.

Le programme d'action "CAP Agglo Business" paru début 2017 en est la traduction en matière de développement économique et présente les engagements du Grand Albigeois pour un développement durable des entreprises.

Le Grand Albigeois retranscrit ses engagements en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire, via notamment les programmes suivants :

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le programme "territoires à énergie positive pour la croissance verte", conclu entre l'Etat et la communauté d'agglomération de l'Albigeois en 2016 pour une durée de 3 ans, vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique (maîtrise des consommations d'énergie et augmentation des productions d'énergie de sources renouvelables).

- Territoire Econome en Ressources

Le programme "territoire économe en ressources" initié par l'Etat en 2016 a pour objet d'inciter les collectivités territoriales à atteindre des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets à la source et de valorisation des déchets. Le projet TER du Grand Albigeois concourt à l'atteinte des objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés approuvé en juillet 2018.

L'agglomération structure également son intervention à travers de nombreux programmes d'action et schémas directeurs d'aménagement, et notamment :

- Schéma de COhérence Territoriale du Grand Albigeois (SCOT)

Le SCOT du Grand Albigeois, qui porte sur les territoires couverts par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, par la communauté de communes du Centre Tarn et la communauté de commune des Monts d'Alban et Villefrancois, est un outil de planification stratégique et intercommunale approuvé en janvier 2017.

Il précise les grandes options d'aménagement à l'horizon 2030 ayant trait à l'équilibre entre urbanisation, protection des paysages et des espaces naturels ou agricoles, à la création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre social de l'habitat mais aussi à la construction de logements, au développement économique, ainsi qu'à l'équipement commercial et artisanal, aux loisirs, ou encore à la prévention des risques. Ainsi, il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales en termes d'organisation de l'espace.

- Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le plan de déplacements urbains adopté en 2017 a été initié de manière volontaire par la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour développer une vision globale de la mobilité et favoriser une politique maîtrisée des déplacements des personnes et des marchandises dans le territoire d'agglomération. Le PDU a l'ambition de participer à l'essor de l'agglomération de l'Albigeois en tant que :

- territoire attractif, où les ambitions publiques et privées s'accomplissent au rang des agglomérations les plus compétitives ;
- territoire de cohésion sociale et de proximité, qui favorise une accessibilité pour tous et vers tous les espaces urbains, péri urbains, et ruraux ;
- territoire équilibré, produit d'une planification urbaine responsable et cohérente avec ses objectifs démographiques et de maîtrise de consommation de l'espace ;
- territoire attentif à la santé et à la sécurité des habitants, à la protection de l'environnement, et favorisant les comportements responsables ;
- territoire original et authentique où l'activité culturelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation sont vecteurs d'un modèle associant développement local et rayonnement (inter)national.

Le scénario retenu s'appuie sur une stratégie multimodale qui vise notamment à :

- Augmenter l'utilisation des transports en commun de 64%
- Augmenter la part du vélo de 50%
- Réduire l'usage de la voiture de près de 10%
- Diminuer de 5,3% les émissions des gaz à effet de serre
- Diminuer de 7,5% les consommations d'énergie

La participation de la Région, autorité organisatrice de la mobilité, du Département et des différents services de l'Etat (DREAL, direction départementale des territoires du Tarn) assure au PDU de l'Albigeois une vision partagée des enjeux de mobilité et une recherche de cohérence dans les interventions publiques en la matière.

- Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de programmation et de planification qui permet aux élus d'engager une politique du logement à la hauteur des besoins et des attentes de nos habitants sur l'ensemble de l'agglomération. Au-delà de sa fonction de planification des politiques de l'habitat, il propose également un cadre de dialogue entre les acteurs de l'habitat.

L'habitat est l'un des axes majeurs du projet de territoire du grand albigeois qui prévoit de tendre vers 100 000 habitants à l'horizon 2030 : un développement d'un habitat diversifié et équilibré pour répondre aux besoins en logement des habitants actuels et futurs, et participer activement au développement et à l'attractivité de notre territoire. Le PLH de l'Albigeois 2015-2020 est l'outil permettant de répondre à ces défis.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Albigeois (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et des règles d'utilisation du sol et permet de définir le projet d'aménagement du territoire intercommunal pour les 10 à 15 ans à venir. Le PLUi est donc un outil clé du projet de territoire, puisqu'il détermine des grandes orientations de développement tout en donnant des règles précises d'application.

Le PLUi du Grand Albigeois en cours d'élaboration entrera en vigueur en février 2020 et a vocation à cet horizon à remplacer les Plans Locaux d'Urbanismes communaux.

Les révisions concomitantes du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois (SCoT), du Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'engagement dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire de l'Albigeois s'inscrivent dans une recherche de cohérence et de transversalité renforcée, pour un projet de territoire répondant aux besoins de tous.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Dans un contexte global de réchauffement climatique, et en continuité avec le Plan Climat Energie Territorial d'agglomération approuvé en octobre 2013, le Grand Albigeois s'engage à la structuration du PCAET de l'Albigeois pour la période 2018-2024. Le diagnostic de notre territoire a été achevé en avril 2018. Un programme d'actions ambitieux en matière de réduction des consommations énergétiques (notamment dans l'habitat), de développement des énergies renouvelables,

d'optimisation des déplacements (en cohérence avec le programme d'action de la qualité de l'air par le biais d'aménagements durables est actuellement en cours de définition, en partenariat avec l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) d'Occitanie et les acteurs socio-économique du territoire.

- Schéma Directeur Cyclable et schéma directeur piéton

Le schéma directeur cyclable de l'Agglomération voté en 2013 organise les politiques en faveur du développement des déplacements doux sur le territoire. La mise en œuvre du schéma directeur cyclable permettra d'offrir progressivement une alternative cyclable à la plupart des déplacements de courtes et moyennes distances sur le territoire. Parallèlement à cette logique d'aménagement, indispensable, l'Agglomération prévoit également, dans le cadre du plan de déplacements urbains, de mettre en place des mesures d'accompagnement (services de location vélo, consignes sécurisées, vélo-école) pour faciliter et encourager la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun.

En complément du schéma directeur cyclable communautaire, et afin de disposer d'une stratégie d'intervention spécifique pour la marche à pied, le PDU du Grand Albigeois contient des mesures spécifiques en faveur de la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma directeur piéton. Une étude de préfiguration de ce schéma a été initiée en avril 2018. Elle conduira à la définition d'un programme d'action dans les prochains mois.

- Plan Paysage

Le plan de paysage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, intitulé "La rencontre au cœur de l'Occitanie, entre la rivière Tarn et ses coteaux", a été validé en octobre 2016 et se décline en 21 actions sur une période de 10 ans. Sur la base d'un diagnostic paysager partagé, il permet de donner des orientations transversales fortes en matière de préservation et de valorisation des paysages de l'Albigeois

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Marssac-sur-Tarn et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Marssac sur Tarn et la Communauté d'agglomération du Grand Albigeois, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat territorial Occitanie du Grand Albigeois pour la période 2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département du Tarn

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Conseil départemental intervient en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation d'équipements structurants sur l'ensemble du territoire Tarnais : les collèges, la voirie et les infrastructures numériques.

Le Conseil départemental est également un partenaire financier des territoires pour la réalisation de projets d'aménagements urbains. Le Département participe notamment aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. Le Conseil départemental soutient également la création d'équipements sportifs et culturels, qui encouragent la création de lien social autour de pratiques culturelles et sportives.

A travers le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Conseil départemental propose un programme d'actions sur six ans pour renforcer l'offre de services dans les bassins de vie présentant un déficit d'accessibilité. Le schéma vise également à réduire les déséquilibres territoriaux et à répondre aux besoins de la population. Dans ce cadre, le Département accompagne les territoires pour la création de maison de service aux publics.

Le Conseil départemental développe des actions spécifiques en faveur de la démographie médicale afin d'anticiper et endiguer la désertification médicale : ouverture d'un numéro de téléphone unique à destination des professionnels de santé, évènementiels et promotion du territoire. A travers le Fonds de Développement Territorial, le Conseil Départemental participe également financièrement à la création de maisons de santé et de cabinets médicaux sur le territoire.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

La communauté d'agglomération du Grand Albigeois intervient en qualité de Maître d'ouvrage et en co-maîtrise d'ouvrage (économie, mobilité, politique de la ville, habitat...) et mobilise l'ensemble des dispositifs d'intervention (PLH, PDU, PLUi, CAP Agglo Business...) au service du projet Bourg Centre de la ville de Marssac sur Tarn.

La mise en œuvre du projet de développement et de valorisation de la commune de Marssac-sur-Tarn s'appuiera sur l'ingénierie des services communaux et des services de l'agglomération concernés. Le service communautaire « financements extérieurs et politiques contractuelles » sera chargé de veiller à son inscription dans le Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois 2019-2021.

Article 10 : Modalités d'intervention et contributions du CAUE du Tarn

Le CAUE du Tarn oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- d'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- de programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

La Commune de Marssac sur Tarn a conventionné avec le CAUE du Tarn pour qu'il l'accompagne dans sa réflexion d'aménagement urbain à court, moyen et long terme, avec une vision extérieure et pluridisciplinaire (urbaniste, architecte et paysagiste) qui soit inscrite dans le dispositif régional des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Ainsi, le travail d'accompagnement du CAUE a mis l'accent sur les enjeux à atteindre (Article 2 notamment, du présent contrat), l'articulation des différents projets, leur hiérarchisation et leur phasage. Il s'agissait d'apporter une méthodologie, des conseils sur les procédures, sur le contenu et sur les budgets prévisionnels des différents projets.

Un scénario urbain a été élaboré après une étape de diagnostic qui a permis d'acter quelques grandes orientations et d'identifier les enjeux à partir desquels se sont déclinés les projets urbains.

Le CAUE pourra accompagner la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune pour :

- Aider à la définition du projet
- Accompagner le choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagner lors des phases clés du projet

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps, et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

Article 11 : Modalités d'intervention et contributions de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Article 12 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » des signataires du présent contrat :

- la commune de Marssac-sur-Tarn,
- la communauté d'agglomération du Grand Albigeois
- la Région,
- le Département
- et le CAUE du Tarn

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Marssac-sur-Tarn, notamment l'EPFO.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Marssac-sur-Tarn et de la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat territorial Occitanie du Grand Albigeois,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 13 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant le 13/02/2020 et terminant au 31 décembre 2021.

Fait à le

Anne-Marie ROSE Maire de Marssac-sur-Tarn	Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Présidente de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois
Christophe RAMOND Président du Département du Tarn	Carole DELGA Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Gilles TURLAN Président du CAUE du Tarn	